

**COUR PÉNALE INTERNATIONALE
DÉFENSE DE MONSIEUR ALFRED ROMBHOT YEKATOM**

DÉCLARATION DE TEMOIN

RENSEIGNEMENTS SUR LE TEMOIN

Nom : VOYEMAKOA	Sexe : Masculin
Prénom(s) : Célestin Renaud	Nom du père : VOYEMAKOA Antoine (décédé)
Autre(s) nom(s) utilisé(s) : /	Nom de la mère : MAYEKAMASSON Joséphine (décédée)
Lieu de naissance : Pissa	Nationalité(s) : Centrafricaine
Date de naissance : 4 avril 1970	Numéro de passeport/ pièce d'identité : n/a
Ethnie : Ngbaka	Religion : Catholique

Langue(s) parlée(s) : Sango, Français, Ngbaka

Langue(s) écrite(s) : Français

Langue(s) utilisées au cours de l'entretien : Sango, Français

Emploi : Chef du quartier Mokotamba (Pissa)

Lieu de l'entretien : Bangui (RCA), La Haye (Pays-Bas via
liaison téléphonique)

Dates et heures de l'entretien : 16 mars 2022, 9h32-12h27; 19 août 2023,
10h13-12h00; 15 septembre 2023, 13h50-
14h23.

Noms de toutes les personnes présentes lors de l'entretien et signatures :

VOYEMAKOA Célestin Renaud :



Distribution restreinte à la CPI

Déclaration de témoin VOYEMAKOA Célestin Renaud

TIANGAYE Régis :

T. 28

BAYSSAT Sabine :

Sabat



Distribution restreinte à la CPI

Page 2 sur 8

CAR-D29-0009-0210-PRV

DÉCLARATION DE TEMOIN

Introduction

1. J'ai été présenté à Me Régis TIANGAYE et à Mme Sabine BAYSSAT qui sont membres de l'équipe de Défense de Monsieur Alfred ROMBHOT YEKATOM (« M. YEKATOM ») devant la Cour pénale internationale (« CPI »).
2. Ils m'ont expliqué ce qu'était la CPI et m'ont décrit leur mandat. Ils m'ont également expliqué le rôle et la mission de la Défense au sein de la CPI.
3. Je consens à ce que l'entretien soit en sango. Je comprends et je parle parfaitement sango.
4. Les membres de l'équipe de Défense de M. YEKATOM m'ont expliqué qu'ils enquêtaient sur les événements qui se sont déroulés en République centrafricaine en 2013 et en 2014. Ils ont précisé qu'ils cherchaient à recueillir des informations nécessaires à la compréhension de ces événements et pour la Défense de M. YEKATOM.
5. Ils m'ont expliqué que je n'étais pas tenu de répondre à leurs questions. J'ai consenti à dire la vérité et je me suis engagé à apporter, dans la mesure du possible, les réponses les plus complètes et fidèles à ce que je savais et me rappelais.
6. Ils m'ont indiqué qu'il était important que je leur dise si j'ignorais la réponse à une question ou si je n'en comprenais pas le sens. J'ai bien noté que je devais faire la distinction entre les événements que j'ai vécus ou vus de ceux qui m'ont été rapportés par d'autres personnes.
7. L'entretien est confidentiel. Ils m'ont expliqué pourquoi il était important de ne pas parler de ma collaboration avec l'équipe de Défense de M. YEKATOM, ce que j'ai compris parfaitement.
8. Je confirme que les entretiens avec l'équipe de Défense étaient volontaires. Je n'ai reçu aucune promesse de la part de l'équipe de Défense de M. YEKATOM ou de quiconque dans le but de faire cet entretien. Personne ne m'a menacé ou ne m'a forcé à venir faire ces entretiens.
9. L'équipe de Défense m'a expliqué la procédure de protection existante au sein de la CPI pour les témoins de la Défense. Toutefois, à ce stade, je ne considère pas que cela soit nécessaire.
10. J'ai bien noté qu'il fallait que j'indique à toute personne travaillant pour la CPI et qui me contacte, que j'avais déjà vu l'équipe de Défense de M. YEKATOM et qu'il fallait que cette personne contacte Me Régis TIANGAYE.

Distribution restreinte à la CPI

Déclaration de témoin VOYEMAKOA Célestin Renaud

11. Il m'a été précisé que tout renseignement que je fournissais à l'équipe de Défense de M. YEKATOM, en particulier mon identité, pourrait être communiqué aux parties à la procédure portée devant la CPI, et notamment aux Juges, au Bureau du Procureur, aux accusés et aux Représentant Légaux des Victimes.
12. Ayant bien compris tout ce qui précède, j'ai confirmé que j'acceptais de répondre aux questions des membres de l'équipe de Défense de M. YEKATOM.
13. Il m'a été précisé qu'à la fin de l'entretien, il me serait demandé de signer une déclaration écrite après avoir eu la possibilité de la relire et d'y apporter les corrections nécessaires ou des précisions.

Parcours personnel

14. Je m'appelle VOYEMAKOA Célestin Renaud. Je suis chef du quartier Mokotamba dans la commune de Pissa.
15. Je suis allé à l'école Foyer de Charité en classe de CP1 et CE2 puis à l'école Fatima garçon du CE2 au CM2. J'ai ensuite fréquenté le secondaire à la Fondation Lamine puis au lycée de Bimbo. J'ai fait une école privée professionnelle A.P.R.O.G.E.T dans le bâtiment à côté de la mairie de Bimbo.
16. Après mes études j'ai commencé à travailler dans le bâtiment comme ouvrier. Je continue parfois de travailler avec des ingénieurs sur certains chantiers.

Réunion de sensibilisation pour les enfants pas soldats

17. J'ai participé à une réunion de sensibilisation pour les enfants pas soldats, organisée par l'ONG Enfants Sans Frontières (ESF), à laquelle j'ai été invité par [REDACTED]. Je ne me souviens plus de la date de la réunion. J'étais invité car je suis chef de quartier.
18. [REDACTED] m'a dit qu'il devait donner des conseils aux enfants, qu'ils ne devaient pas porter des armes de guerre.
19. À ma connaissance, j'étais le seul chef de quartier invité et j'ai reçu 10.000 FCFA pour ma participation à cette réunion. Il n'y avait pas d'autres autorités ou d'autres représentants officiels.
20. En plus de [REDACTED] il y avait aussi [REDACTED] et d'autres membres d'ESF que je ne connais pas.
21. J'ai signé plusieurs formulaires ce jour-là à la fin de la réunion. Il y avait une trentaine d'enfants présents, mais je ne me souviens pas du nombre de documents que j'ai signés. Ça avait pris beaucoup de temps.

Distribution restreinte à la CPI

Déclaration de témoin VOYEMAKOA Célestin Renaud

22. Je me souviens que [REDACTED] était présente à cette réunion. Je ne me souviens pas du nom des autres enfants qui étaient présents. Les enfants étaient déjà sortis dehors et je n'avais pas de moyen de vérifier leur identité.

23. Je connais [REDACTED]. Il est [REDACTED]. Il est [REDACTED].
[REDACTED] Il est père de famille. Il a bon caractère.

24. Les membres de l'équipe de Défense m'ont montré le document [REDACTED].
Il s'agit de l'attestation d'identité de [REDACTED] que j'ai signé à la fin réunion de sensibilisation pour les enfants pas soldats. Les deux cachets et la signature qui se trouvent en bas du document sont les miens.

25. L'écriture sur le formulaire n'est pas la mienne, j'ai seulement apposé ma signature sur ce document. Ce sont les représentants d'ESF qui ont rempli le formulaire. Tous les formulaires que j'ai signés à la fin de la réunion étaient déjà remplis.

26. Lorsque j'ai signé le formulaire, le dénommé [REDACTED] n'était pas devant moi.

27. Les membres de l'équipe de Défense m'ont montré sept photos et m'ont demandé si je reconnaissais quelqu'un parmi les sept photos. Je ne reconnais personnes sur les photos.

28. Les membres de l'équipe de Défense m'ont montré le document [REDACTED].
Les noms du père et de la mère dans ce document, [REDACTED] me sont inconnus.

29. Je reconnais le cachet de [REDACTED] sur le document. C'est mon collègue, il est le premier adjoint au maire de la commune de Pissa et chef du quartier Bobangui.

30. Je connais le nom de famille de [REDACTED]. La famille se trouve à Pissa dans le quartier Legboko, mais pas dans mon quartier.

31. Les membres de l'équipe de Défense m'ont montré les documents [REDACTED] et [REDACTED] signés par [REDACTED] et moi-même respectivement.

Distribution restreinte à la CPI

Déclaration de témoin VOYEMAKOA Célestin Renaud

32. Je constate que ces deux documents ont la même écriture, mais il ne s'agit pas de la mienne. Ce formulaire a été rempli par l'ONG Enfants Sans Frontières, mais je ne sais pas qui exactement.

33. Le document [REDACTED] comporte mon nom, mais le cachet et la signature qui se trouvent dessus ne sont pas les miens, ils ont été imités.

34. Les noms du père et de la mère dans ce document, [REDACTED] et [REDACTED] me sont inconnus.

[REDACTED]

[REDACTED]

35. Les membres de l'équipe de Défense m'ont montré le document [REDACTED] La signature et le cachet qui se trouvent sur le document ne sont pas les miens. Je valide l'attestation car je connais la famille [REDACTED] qui habite dans mon quartier. La maman [REDACTED] habite sans mon quartier.

[REDACTED]

36. Je ne connais pas la famille [REDACTED] puisqu'ils ne sont pas de ma localité.

[REDACTED]

37. Les membres de l'équipe de Défense m'ont montré le document [REDACTED]
Je ne connais ni [REDACTED] ni [REDACTED]

38. Le quartier Cité De La Paix est à Kapou mais je ne sais pas qui est le chef de quartier.

[REDACTED]

39. Je ne connais pas [REDACTED]

CAR-OTP-2068-0558

40. Les membres de l'équipe de Défense m'ont montré le document CAR-OTP-2065-0558 à la page 0558. Je reconnais YEKATOM au milieu de la photo en teeshirt rouge. A sa droite se trouve le représentant de l'ONG Enfants Sans Frontière. Je reconnais également la deuxième personne debout en partant de la droite vers la gauche, il s'agit de [REDACTED]

[REDACTED]

Distribution restreinte à la CPI

[REDACTED]

Clôture de l'entretien

41. J'ai été informé que je pourrais être appelé à témoigner devant la CPI. Il m'a été précisé que les audiences au siège de la CPI se tenaient en public et que, par exception au principe de publicité des débats, les juges pouvaient, s'il y avait lieu, ordonner que des mesures de protection soient prises en faveur des témoins. Les membres de l'équipe de Défense m'ont détaillé les mesures de protection pouvant être demandées.
42. Je n'ai rien à ajouter à la déclaration ci-dessus ni aucune précision à y apporter. Je reste à la disposition de l'équipe de Défense de M. YEKATOM pour apporter des éclaircissements ou répondre à des questions sur des sujets qui n'auraient pas été abordés au cours du présent entretien.
43. J'ai répondu de mon plein gré aux questions qui m'ont été posées.
44. Aucune forme de coercition, contrainte, menace, promesse ou incitation en vue de modifier ma déclaration ne m'a influencé dans mes réponses.
45. Je n'ai aucun grief à formuler quant à la façon dont j'ai été traité au cours de l'entretien.

ATTESTATION DU TÉMOIN

Lecture m'a été donnée de la présente déclaration qui est véridique pour autant que je sache et que je m'en souviene. J'ai fait cette déclaration volontairement et je comprends qu'elle peut être utilisée dans le cadre d'une procédure judiciaire devant la Cour Pénale Internationale et que je peux être appelé à témoigner en public devant celle-ci.

Signature : 

Date : 15 Septembre 2023

Distribution restreinte à la CPI

ATTESTATION DE L'INTERPRETE

Je soussigné, [REDACTED] atteste que :

1. Je suis dûment qualifié pour interpréter du Sango au Français et du Français au Sango.
2. Monsieur VOYEMAKOA Célestin Renaud m'a informé qu'il parle et comprend le Sango.
3. J'ai traduit verbalement la déclaration ci-dessus du Français vers le Sango en présence de Monsieur VOYEMAKOA Célestin Renaud qui semble avoir entendu et compris la traduction que j'en ai faite.
4. Monsieur VOYEMAKOA Célestin Renaud a reconnu que les faits et questions figurant dans sa déclaration telle que je les ai traduites, sont véridiques pour autant qu'il sache et s'en souvienne, et l'a par conséquent signée à l'endroit prévu à cet effet.

Signature : [REDACTED]

Date : 15.09.2023

Distribution restreinte à la CPI